

Prévention Sécurité

REF : DPS2016001

Signataire : CT

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Jean François MONINO

OBJET : Dépôt des demandes de subventions pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 et autorisation de signature des conventions de subventions accordées.

EXPOSE :

La municipalité s'est inscrite depuis 1998 dans une démarche partenariale de coproduction de prévention de la délinquance et de sécurité via la signature d'un contrat local de sécurité (CLS).

L'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 a prévu la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), géré par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), permettant de pourvoir au financement d'actions concourant à la prévention de la délinquance et la sécurité.

La Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance du 11 février 2016 a précisé les orientations du Fonds pour l'année 2015.

L'appel à projet pour les communes du département a été notifié par la Préfecture de Seine-Saint-Denis le 11 mars 2016.

Pour ce qui concerne l'appel à projet 2016, la municipalité a déposé 5 dossiers relatifs à la prévention de la Délinquance et de l'aide aux victimes :

- Accueil de postes TIG au sein des services municipaux d'Aubervilliers
- Action de prévention et accompagnement des femmes victimes de violences
- Intervenant social en commissariat poste 1
- Intervenant social en commissariat poste 2
- Groupe de prévention et de suivi de la délinquance

Le montant total des demandes de subventions s'élève à 74 225 euros ;

De nouvelles modalités de versement des subventions ont été établies :

- Les subventions accordées dont le montant est inférieur à 5000 euros feront l'objet d'un versement unique,
- Les subventions accordées dont le montant est compris entre 5000 et 23 000 euros feront l'objet de deux versements : 75% dès notification de l'acte attributif, 25% restants dès production par le porteur de projet des pièces justifiant l'engagement de la dépense à hauteur de 50 % du budget initial (devis et factures)

- Les subventions accordées dont le montant est supérieur à 23 000 euros seront versées en trois temps : 65% dès notification, 25% dès production par le porteur de projet des pièces justifiant l'engagement de la dépense à hauteur de 40 % du budget initial et le solde de 10% dès production des pièces justificatives permettant de prouver que 75 % des dépenses ont été engagées.

D'autre part il convient de noter que les subventions inférieures à 23 000 euros feront l'objet d'un arrêté préfectoral d'attribution et non plus d'une convention.

Au 1^{er} janvier 2017, la ville reversera la somme éventuellement non dépensée au prorata des actions non menées ou non totalement menées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à déposer les demandes de subvention FIPD relatives aux différentes actions proposées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les éventuelles conventions d'attribution relatives aux actions qui seront financées dans le cadre du FIPD 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2016001

Signataire : CT

OBJET : Dépôt des demandes de subventions pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 et autorisation de signature des conventions de subventions accordées.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Vu la Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance 11 février 2016 relative aux orientations pour l'utilisation des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu les appels à projet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour l'année 2016,

Considérant les axes prioritaires de prévention de la délinquance des mineurs et de l'aide aux victimes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, les actions de prévention de la délinquance de mineurs et d'aide aux victimes, de tranquillité publique,

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à déposer les demandes de subventions suivantes dans le cadre du FIPD 2016 :

- 40 000 euros pour l'action « Intervenant social en commissariat » poste 1
- 11 200 euros pour l'action « Intervenant social en commissariat » poste 2
- 3125 euros pour l'action « Accueil des postes de travail d'intérêt général »,

- 6 900€ euros pour l'action « Aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes »
- 13 000 euros pour l'action « groupe de prévention et suivi de la délinquance »

AUTORISE la Maire à signer les conventions d'attribution relatives aux actions qui seront accordées dans le cadre du FIPD 2016.

Reçu en préfecture le : 24/06/2016
Publié le : 24/06/2016
Certifié exécutoire le : 24/06/2016
L'adjointe déléguée
Sophie VALLY



L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

